

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**MERCREDI
LE 3 JUILLET 2013**

Procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mercredi troisième jour du mois de juillet deux mille treize, à treize heures trente (13h30), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Gilles Dolbec, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant et maire de Sainte-Brigide-d'Iberville, M. André Bergeron, maire de Saint-Alexandre, M. Michel Surprenant, maire de Saint-Sébastien, et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9) Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Également présents : Mme Caroline Roberge, aménagiste, Mme Michelle Chabot, coordonnatrice du SCRI, M. Yannick Beauchamp, coordonnateur des cours d'eau, Mme Cynthia Gagnon, Mme Ilka Beaudry et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du Comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Gilles Dolbec.

Constat est fait suivant les articles 153 et 157 du Code municipal (L.R.Q.c.C-27.1) que la présente séance se tient conformément à la Loi, les membres déclarant tous renoncer à l'avis de convocation.

13 h 30 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

1582-07-13 Sur proposition du conseiller régional M. André Bergeron,
Appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes :

- 1.- Ajout du point 2.1.6 : Taux horaire de M. Luc Beaudoin et Mme Caroline Roberge.
- 2.- Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

1583-07-13 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du Comité administratif tenue le 28 mai 2013 soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

CAPV2013-07-03

1.0 URBANISME

1.1 Schéma d'aménagement et de développement

1.1.1 Avis techniques

A) Municipalité de Lacolle - Règlement 2008-0085-29

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2008-0085-29 de la municipalité de Lacolle, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement vise à permettre les espaces locatifs dans la zone 413-1 située en zone de consolidation mixte à l'intérieur de la zone agricole.

1.1.2 Orientation 10 du plan métropolitain d'aménagement de la CMM

A) Suivi du dossier

Le directeur général soumet que les préfets et directeurs généraux des quatre MRC dont le territoire est totalement exclu de la CMM soit, Les Jardins-de-Napierville, Pierre-De Saurel, Maskoutains et Haut-Richelieu ont rencontré le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 2 juillet 2013 pour discuter des problématiques reliées à l'application trop rigide de l'orientation 10 du Plan d'aménagement métropolitain.

Le ministre s'est dit sensible aux impacts expliqués par les préfets. Il a suggéré la formation d'un comité formé des directeurs généraux des 4 MRC appuyés de leur aménagiste et du personnel technique du ministère. Une rencontre devrait avoir lieu d'ici le mois d'août. Par ailleurs, le ministre rencontrera à nouveau les préfets dans 6 mois pour vérifier si les avenues de solution et assouplissements ont été concluants.

Un communiqué de presse devrait intervenir sous peu relatant l'ensemble des discussions et l'orientation donnée à ce dossier lors de cette rencontre.

Le ministre a toutefois confirmé que les MRC doivent poursuivre leur mandat et à cet effet, peuvent soumettre des modifications. Il a également mentionné qu'un changement de mentalité du ministère est envisagé et que plus de transparence doit intervenir vis-à-vis les critères d'analyse du ministère pour l'ensemble des modifications de schéma d'aménagement déposées par les MRC.

B) Rencontre technique

Le directeur général soumet que la directrice générale de la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire du MAMROT a offert le soutien du MAMROT pour tenir une rencontre d'assistance technique afin d'intégrer les prescriptions de l'orientation 10 aux schémas d'aménagement des MRC des Maskoutains, Pierre-De Saurel et Haut-Richelieu.

Considérant l'expertise de la MRC depuis 30 ans relativement à l'élaboration du schéma d'aménagement et de développement, l'offre est déclinée par les membres du comité administratif.

1.1.3 Demande d'accès à l'information

Suite à la rencontre technique tenue relativement au règlement 485, une demande d'accès aux documents a été formulée auprès du MAMROT afin d'obtenir la grille d'analyse des règlements de modifications des schémas d'aménagement et l'application de l'orientation 10. Une réponse devrait intervenir d'ici 21 jours.

Par ailleurs, il est mentionné que le MAMROT a jusqu'au 13 août 2013 pour se prononcer sur la conformité ou non aux orientations gouvernementales en ce qui a trait au règlement 485 modifiant le schéma d'aménagement, lequel vise l'affectation industrielle à Saint-Jean-sur-Richelieu et l'agrandissement du périmètre d'urbanisation de Sainte-Anne-de-Sabrevois suite à une décision de la CPTAQ.

CAPV2013-07-03

1.1.4 CPTAQ - Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix - Boulangerie

Madame Roberge soumet que la CPTAQ a accepté l'utilisation à des fins autres qu'agricoles pour l'implantation d'une boulangerie artisanale à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix. Cette activité est permise au schéma d'aménagement. Le tout est déposé pour information.

1.1.5 Saint-Jean-sur-Richelieu - Correction de la zone inondable

Les membres du comité administratif recommandent de procéder à la modification du schéma d'aménagement et de développement afin de corriger la carte de la zone inondable, en ce qui a trait au secteur de la rue Bellerive à Saint-Jean-sur-Richelieu.

1.1.6 Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix - Projet de règlement 313-2013

Madame Roberge soumet le projet de règlement 313-2013 de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix qui encadre la construction d'éoliennes sur son territoire et ce, en conformité avec le règlement de contrôle intérimaire de la MRC. Les membres du comité administratif invitent Mme Roberge à communiquer avec la municipalité afin de faire le point sur la portée de cette réglementation.

1.1.7 Saint-Jean-sur-Richelieu - Projet de règlement 1179

Les membres du comité administratif recommandent la conformité du projet de règlement 1179 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu visant à combler un terrain vacant en zone agricole le long de la rue Oligny située dans le secteur Iberville.

1.2 Développement économique

1.2.1 Pacte rural 2007-2014 - État de situation

Le directeur général soumet l'état de situation des municipalités qui n'ont pas encore utilisé les fonds disponibles du pacte rural 2007-2014. Le tout est déposé pour information puisque plusieurs projets sont actuellement discutés au sein de ces municipalités.

1.3 Schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie

1.3.1 Adoption du rapport de l'an 1

Madame Chabot, coordonnatrice du schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie, soumet que plusieurs documents n'ont pas encore été transmis afin de documenter le rapport de l'an 1. Les membres du comité administratif recommandent toutefois d'adopter ledit rapport afin de le transmettre au ministère de la Sécurité publique et, d'ici la fin de l'été, les municipalités pourront compléter leurs travaux.

1.3.2 Site de relève à Saint-Blaise-sur-Richelieu - Autorisation aux travaux

CONSIDÉRANT les travaux nécessaires au site de relève à Saint-Blaise-sur-Richelieu afin d'automatiser le démarrage de la génératrice au cas de panne d'électricité;

CONSIDÉRANT que les travaux totalisent un montant de 15 778 \$ (taxes en sus);

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu partage pour moitié les coûts envisagés;

EN CONSÉQUENCE;

1584-07-13 Sur proposition du conseiller régional M. Michel Surprenant,
Appuyée par le conseiller régional M. André Bergeron,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

CAPV2013-07-03

Résolution 1584-07-13 - suite

QUE le comité administratif autorise les travaux nécessaires à l'installation d'équipement automatisé assurant la continuité électrique (inverseur automatique de la génératrice: (transfert switch)) dans une salle de serveurs informatiques du site de relève situé au siège social de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu pour un montant de 15 778\$ (taxe en sus);

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin pour 7 889\$ (taxes en sus).

ADOPTÉE

1.3.3 Pompiers volontaires - Loi C-504 vs mise en disponibilité

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer la loi C-504 laquelle vise la libération des pompiers volontaires oeuvrant au sein d'employeurs fédéraux.

Aparté - Formation « Intervention en présence de gaz naturel liquide »

Madame Chabot soumet que dans le cadre de sa participation au congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ), elle a remporté un tirage constituant à 1 300\$ de frais de formation en intervention en présence de gaz naturel liquide donc, pour 10 personnes. Il est suggéré que chaque service d'incendie puisse inscrire une personne et que la dixième soit pigée au hasard.

1.4 Gestion intégrée des matières résiduelles

1.4.1 Compensation pour la collecte sélective - Ajustement

Le directeur général soumet que Recyc-Québec a procédé à un ajustement du versement de la compensation pour la collecte sélective. À cet effet, un montant de 2 708,82 \$ a été remis à la MRC. Ce montant sera réparti aux municipalités lorsque le remboursement de l'année 2013 sera transmis par Recyc-Québec.

2.0 FONCTIONNEMENT

2.1 Finances

2.1.1 Comptes - Factures

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 10 juillet prochain.

2.1.2 Rapport financier 2012 et rapport du vérificateur

Le directeur général soumet que le rapport financier 2012 sera déposé le 10 juillet prochain. À cet effet, les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à en ratifier le dépôt.

2.1.3 Nomination du vérificateur pour l'année 2013

Les membres du Comité administratif recommandent de renouveler le mandat de M. Jean-Paul Boileau, c.a., afin d'instrumenter à titre de vérificateur des états financiers, livres et comptes de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu et ce, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013, le tout conformément à l'article 966 du Code municipal.

2.1.4 RREMQ

A) Régime de retraite des cadres - Confirmation des taux de cotisation

1585-07-13A Sur proposition du conseiller régional M. André Bergeron,
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

CAPV2013-07-03

Résolution 1585-07-13A - suite

QUE les membres du comité administratif confirment que le taux de régime de retraite accordé au personnel cadre de la MRC du Haut-Richelieu est fixé à 7 %;

DE confirmer que le taux de participation de l'employeur au volet à prestations déterminées du Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ), pour le personnel cadre de la MRC du Haut-Richelieu, est fixé à 5,75 %;

DE confirmer que le taux de participation de l'employé au volet à prestations déterminées du Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ), pour le personnel cadre de la MRC du Haut-Richelieu, est fixé à 5,5 %;

QUE la différence du taux de l'employeur de 1,25 % soit versée aux cadres pour gestion individuelle.

ADOPTÉE

B) Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ) - Adhésion au régime de prestations déterminées pour le personnel cadre

CONSIDÉRANT la mise en place du Régime de retraite des employés municipaux du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Richelieu a pris la décision d'adhérer de façon conditionnelle à ce régime;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Richelieu a pris acte du Règlement du Régime de retraite des employés municipaux du Québec, daté du 11 juin 2012;

CONSIDÉRANT QUE les employés cadres de la MRC du Haut-Richelieu ont été consultés sur la participation à ce régime et que plus de la moitié ont approuvé celle-ci;

EN CONSÉQUENCE;

1585-07-13B

Sur proposition du conseiller régional M. André Bergeron,
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE la MRC du Haut-Richelieu adhère de façon définitive au Régime de retraite des employés municipaux du Québec pour le personnel cadre;

QUE cette adhésion soit effective au 28 novembre 2012;

QU'à compter de cette date les employés cadres participent au volet à prestations déterminées;

DE fixer la cotisation salariale à 5,5 % du salaire admissible;

QUE le directeur général, Mme Joane Saulnier soit autorisé à attester pour et au nom de la MRC du Haut-Richelieu du consentement de celle-ci aux obligations qui lui incombent en vertu du règlement du régime qui lui sera transmis par l'administrateur du régime;

QUE le directeur général soit autorisé à transmettre à SSQ Groupe financier, organisme fiduciaire du régime, les cotisations de l'employeur et des employés retenues depuis la date d'adhésion du régime.

ADOPTÉE

CAPV2013-07-03

2.1.5 Fusion - Réseau de fibres optiques

Le directeur général dépose l'avis de fusion de la Société de Réseau du Haut-Richelieu avec Fibre Noire Internet Inc. En l'occurrence, l'entente prévoyait le consentement écrit préalable des partenaires, lequel ne pouvait être refusé sans motif raisonnable. Le tout est soumis pour information.

2.1.6 Taux horaire - Personnel-cadre

Les membres du comité administratif recommandent de confirmer le taux horaire ajusté après 25 ans de service de M. Luc Beaudoin à 53,37\$.

Les membres du comité administratif recommandent de confirmer le taux horaire ajusté après 5 ans de service de Mme Caroline Roberge à 46\$.

Les membres du comité administratif demandent qu'une échelle salariale quinquennale soit établie pour les cadres.

2.2 Fonctionnement - Divers

2.2.1 Demande d'appui - Aide financière aux MRC

Les membres du comité administratif recommandent d'entériner une résolution visant à appuyer les démarches des MRC d'Avignon et Robert-Cliche concernant l'aide financière accordée aux MRC afin que le gouvernement du Québec dévoile son orientation avant l'élaboration des budgets 2014.

3.0 COURS D'EAU

3.1 Digue et station de pompage de la rivière du Sud - Acquisition et installation de pompes

Des soumissions ont été sollicitées via SEAO pour le 5 juillet 2013. L'analyse des soumissions interviendra à compter de cette date et les recommandations d'octroi de contrat seront déposées le 10 juillet prochain.

Par ailleurs, une réunion des maires concernés par ce dossier interviendra afin de discuter du remplacement de toutes les pompes.

3.2 Cours d'eau Éthier-Fortin, du Milieu et du Trait-Carré - municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu : Autorisation aux travaux et octroi de contrat

Le directeur général soumet que l'ouverture des soumissions pour les travaux de nettoyage du cours d'eau Éthier-Fortin, du Milieu et du Trait-Carré se tiendra le 8 juillet 2013. Qu'un rapport d'ouverture des soumissions sera transmis aux membres du Conseil en prévision de la réunion du 10 juillet 2013.

3.3 Cours d'eau sans désignation - Lot 385 - municipalité de Saint-Valentin : Autorisation aux travaux et octroi de contrat

Le directeur général soumet que l'ouverture des soumissions pour les travaux de nettoyage du cours d'eau sans désignation, lot 385 se tiendra le 8 juillet 2013. Qu'un rapport d'ouverture des soumissions sera transmis aux membres du Conseil en prévision de la réunion du 10 juillet 2013.

3.4 Cours d'eau Campbell - MRC Brome-Missisquoi - Municipalités de Saint-Alexandre et Sainte-Brigide-d'Iberville : Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement au dossier du cours d'eau Campbell, à savoir : MRC Brome-Missisquoi (37 952.62\$). À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

CAPV2013-07-03

3.5 Cours d'eau ruisseau Chartier, branche 7 et ruisseau Hood, branche 16 - Saint-Alexandre et Mont-Saint-Grégoire : Autorisation à faire procéder aux démarches nécessaires relatives au nettoyage et nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la réalisation des travaux nécessaires dans les cours d'eau ruisseau Chartier, branche 7 et ruisseau Hood, branche 16.

4.0 ÉVALUATION

4.1 Demandes de révision - Extension de délai

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à extensionner le délai pour l'acheminement des réponses aux demandes de révision de l'évaluation foncière.

5.0 VARIA

6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

7.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

1586-07-13 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,
Appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance extraordinaire du Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 3 juillet 2013.

ADOPTÉE

Gilles Dolbec,
Préfet

Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier